



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3499

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2019**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3499**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter préfectoral (Rhône-Isère) le 24 juillet 2009.

Le SAGE de l'est lyonnais est un document réglementaire de planification qui vise une gestion équilibrée et patrimoniale de la ressource en eau souterraine et des milieux aquatiques de l'est lyonnais. Les aquifères de ce territoire sont d'une importance cruciale vis-à-vis de nombreux usages, notamment, celui de l'approvisionnement en eau potable.

La mise en œuvre du SAGE est pilotée par une commission locale de l'eau (CLE) renouvelée le 10 décembre 2008.

Le Département du Rhône est la structure porteuse du SAGE (délibération du Conseil général du 5 octobre 2007). Il assure l'animation et le secrétariat de la CLE, du comité de milieu, ainsi que la maîtrise d'ouvrage de certaines actions. La collectivité héberge, à ce titre, une équipe de 3 personnes. Les partenaires suivants, représentés à la CLE, participent au financement de la démarche SAGE : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Métropole de Lyon et Département du Rhône.

II - Objectifs

Dans un territoire périurbain dont le sous-sol renferme des nappes à préserver, les prélèvements sont nombreux et l'occupation du sol fait peser des risques sur la qualité de l'eau. Un tel contexte exige de rassembler les acteurs de l'eau autour d'un projet commun permettant de mieux connaître, protéger et gérer les ressources.

La Métropole participe au financement des frais de fonctionnement de l'équipe SAGE à hauteur de 20 % du montant total TTC. Les actions du SAGE, de type acquisition de connaissance, suivis ou communication, sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage du Département du Rhône. En cas de besoin, certaines de ces actions peuvent être conduites sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

Le programme et le coût prévisionnels des actions sont arrêtés par la CLE avant le 31 décembre de chaque année.

Pour chaque action, le maître d'ouvrage, le coût prévisionnel et les conditions de participation de la Métropole et du Département du Rhône sont notifiés dans la convention d'application.

Le taux de participation de la Métropole varie entre 10 et 30 % suivant les actions. Les autres financeurs sont le Département du Rhône et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

La convention d'application pour l'année 2019 précise les modalités techniques et financières de réalisation des actions à mener.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2823 du 25 juin 2018, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 62 250 € au profit du Département du Rhône, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du SAGE de l'est lyonnais pour l'année 2018.

Le SAGE de l'est Lyonnais a porté en 2018 plusieurs actions dont certaines se poursuivront en 2019 :

- la gestion et l'analyse du réseau de suivi (annuel),
- le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion de la ressource en eau,
- la réalisation des premières phases de l'étude sur la ressource stratégique en eau potable,
- la poursuite des réflexions sur les bases de données,
- le lancement de l'étude bilan et des réunions sur l'évolution du SAGE,
- l'analyse des dossiers règlementaires et l'animation des instances (CLE et commissions thématiques).

IV - Bilan

Le travail réalisé dans le cadre du SAGE concourt efficacement aux objectifs de gestion de cette ressource en eau, stratégique pour l'eau potable. En particulier, les travaux de plan de gestion quantitative et de doctrine de gestion des eaux pluviales répondent aux enjeux de pérennisation de la quantité et de la qualité de la nappe souterraine. Le SAGE est un acteur reconnu par les acteurs de l'eau de l'est lyonnais.

V - Programmation d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

1° - Coût de personnel

L'équipe SAGE, installée au sein du Département du Rhône, est constituée en 2019 d'une responsable d'équipe, d'un chargé d'études et d'un agent à mi-temps chargé de la gestion administrative et financière.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'équipe SAGE est évalué pour l'année 2019 à 131 000 € TTC, dont 20 % est pris en charge par la Métropole soit 26 200 € (cf tableau équipe SAGE ci-dessous).

2° - Plan d'actions

Les actions programmées en 2019, sous maîtrise d'ouvrage du Département du Rhône, sont les suivantes :

- étude hydrique de la zone humide de Charvas et détermination d'une côte piézométrique plancher,
- observatoire du SAGE est lyonnais (ODESLY) : complément sur la partie base de données relative aux eaux souterraines,
- analyse territoriale pour mise en place d'indicateurs du tableau de bord dans le cadre de la révision du SAGE de l'est lyonnais,
- actions de communication,
- poursuite de la gestion du réseau SAGE de suivi qualitatif et quantitatif des eaux souterraines (année 15 : septembre 2019-juin 2020).

Les actions programmées en 2019, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, concernent les développements NAPELY : interface csv, carte piézométrique, recensement de forages domestiques, recalage du modèle NAPELY, simulations et mise à jour des VMP.

Le taux de participation de la Métropole varie entre 10 % et 30 % suivant les actions. Le budget prévisionnel des actions en 2019 est évalué à 49 250 € TTC (cf tableau actions ci-dessous).

	Coût prévisionnel (en € TTC) pour la convention 2019	Subvention (en €) de la Métropole de Lyon et taux de participation
équipe SAGE	131 000	26 200 (20 %) <i>(dont 14 650 € sur le budget annexe des eaux et 11 550 € sur le budget principal)</i>

Actions	Coût prévisionnel des actions (en € TTC) en 2019	Subvention (en €) de la Métropole de Lyon et taux de participation
1 - réseau de suivi de la nappe (eaux souterraines)	70 000	10 500 (15 %)
2 - étude hydrique de la zone humide de Charvas et détermination d'une côte piézométrique plancher	70 000	17 500 (25 %)
3 - analyse territoriale	20 000	5 000 (25 %)
4 - observatoire ODESLY- base de données relative aux eaux souterraines	40 000	10 000 (25 %)
5 - actions de communication	25 000	6 250 (25 %)
Total de la subvention de la Métropole pour les actions		49 250 <i>(dont 30 250 € sur le budget annexe des eaux et 19 000 € sur le budget principal)</i>

Le Département du Rhône participera à hauteur de 20 % à l'action "développement NAPELY" sur maîtrise d'ouvrage de la Métropole.

	Coût prévisionnel (en € TTC) pour la convention 2019	Subvention (en €) du Département du Rhône et taux de participation
6 - développement NAPELY	155 000	31 000 (20 %)
Total de la subvention du Département du Rhône		31 000

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 450 € au profit du Département du Rhône ainsi que de solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 000 € au Département du Rhône, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE pour l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 450 € au profit du Département du Rhône pour la mise en œuvre des actions du SAGE de l'est lyonnais, menées sous maîtrise d'ouvrage du Département du Rhône, et pour le financement de l'équipe SAGE pour l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le Département du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 550 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P21O2189.

4° - La dépense d'exploitation en résultant, soit 44 900 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2019 - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196.

5° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès du Département du Rhône une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 000 € dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, pour l'année 2019, au titre des actions menées sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

6° - La recette d'exploitation en résultant, soit 31 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2019 - chapitre 74 - opération n° 1P20O2196.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.